

Fiche projet

Réseau de sentinelles en prévention du suicide en Wallonie

Constats

- En Wallonie, le suicide est la première cause de décès des 25-44 ans et 731 personnes sont décédées par suicide en 2016 ;
- Le taux de mortalité par suicide en Wallonie est plus important que celui de la Flandre et de Bruxelles. ;
- En 2016 en Région wallonne, 44,32% des personnes décédées par suicide étaient des travailleurs actifs, 31,2% étaient des personnes au chômage et 10,94% étaient en incapacité de travail ;
- Problématique au niveau de la recherche d'aide : auto-stigmatisation, honte quant à la recherche d'aide professionnelle et manque de connaissance de l'offre de soins.
- En 2016, en Wallonie, 47 indépendants sont décédés par suicide.

Développement du projet

Sur base de ces constats, l'asbl Un pass dans l'impasse a décidé de répondre en mettant en place dans un premier temps, un projet innovant en Wallonie, la création d'un réseau de sentinelle en prévention du suicide pour la population générale.

Dans un deuxième temps, en réaction à la crise du Covid-19 et son impact économique et social, nous avons observés que la situation des professionnels indépendants nécessitait une attention particulière. En conséquence, l'asbl Un pass dans l'impasse a étendu son projet en développant un dispositif unique et complémentaire « APESA Wallonie » (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigue), en collaboration avec « APESA France ».

Pour mener à bien ce projet, deux objectifs ont été définis :

- **Objectif premier** : diminuer le taux de tentatives de suicide et le taux de décès par suicide de 10% d'ici 2030 en suivant l'action 2.3.1 du Plan Wallon de prévention et de promotion de la santé, qui consiste à « *suivre les recommandations de l'OMS en ce qui concerne la sensibilisation de la population par rapport à la thématique du suicide (processus suicidaire, représentation, identification des signes avant-coureur, déclencheurs et facteurs de risque/protection)* ».
- **Objectifs secondaires** : détecter les personnes en détresse suicidaire, rendre plus accessible l'offre de soins et faciliter la recherche d'aide dans une démarche proactive d'amélioration de la santé mentale de la population.

Parties prenantes du projet : qui fait quoi ?

- **Secteurs visés** : CPAS, Mutuelles, Forem, Syndicats, CAPAC, Onem, Guichets d'entreprise, Caisses d'assurances sociales, tribunaux de l'entreprise ainsi que toutes institutions susceptibles d'être en contact avec une personne suicidaire.
- **Professionnel de la santé mentale** : psychologue clinicien volontaire formé à prendre en charge une personne suicidaire avec une approche spécifique liée au statut d'indépendant.
- **Sentinelle** : personne volontaire formée à détecter une personne suicidaire et qui fait office de lanceur d'alerte auprès du service compétent, sur base de l'accord de la personne identifiée comme demandeuse d'aide.
 - Référence au système de « pair-aidant » sur le lieu de travail ;

- Connaissance des difficultés de terrain rencontrées par les collègues, lien de proximité dans la relation entre collègues qui peut faciliter le dialogue et confrontation à un public à risque dans le cadre de sa fonction (notamment pour les personnes qui sont au chômage ou en incapacité de travail).
- **Bénéficiaires :**
 - Les travailleurs actifs via le système de « pair-aidant » sur le lieu de travail ;
 - Les personnes en incapacité de travail ou au chômage (bénéficiaires d'allocations) ;
 - Les travailleurs sous le statut d'indépendants (à titre principal ou complémentaire).
- **L'ASBL Un pass dans l'impasse** est chargée de :
 - Coordonner le projet (promotion, mise en place d'un répertoire de psychologues, recrutement des sentinelles et suivi des fiches alertes) ;
 - Former gratuitement en prévention du suicide les psychologues qui se sont engagés à assurer un suivi des personnes détectées par les sentinelles ;
 - Gérer le groupe Facebook à destination des sentinelles et assurer le suivi des demandes/questions ou cas présentés ;
 - Evaluer l'ensemble du dispositif ;
 - Former et superviser gratuitement les futures sentinelles.

En terme de budget :

Les formations dispensées par l'asbl Un pass dans l'impasse à destination des futures sentinelles en prévention du suicide et aux psychologues sont gratuites, ainsi que les supervisions mises en place. Le bénéficiaire devra par ailleurs régler les frais relatifs aux consultations si ce dernier a accepté de débiter un suivi auprès d'un psychologue (tarif plafonné à 50€/consultation - voir convention de collaboration).

Territoire d'action ? Dispositif proposé à l'ensemble du territoire wallon.

En pratique :

Sur base d'une **fiche alerte**, les sentinelles formées pourront signaler des personnes qui se trouvent dans une situation de détresse suicidaire et qui ont donné leur accord pour être contactées par des professionnels afin d'envisager un éventuel suivi. Ces alertes seront centralisées et coordonnées par le Centre de référence de prévention du suicide – ASBL Un pass dans l'impasse (CRePS). Dès réception de l'alerte et sur base des données renseignées par la sentinelle, le CRePS prend contact avec la personne en détresse suicidaire **dans les 24h qui suivent l'alerte** (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h). Si la personne est demandeuse, elle sera redirigée vers un psychologue qui serait disponible à la recevoir dans un délai raisonnable, soit dans la semaine qui suit la prise de contact. Nous mettons ainsi sur la **proximité**, la **rapidité d'action** et la **proactivité** de la démarche d'aide en prévention du suicide ainsi que sur la promotion d'une bonne santé mentale. **Ce type de dispositif étant inexistant en Belgique, il apparait unique et innovant.**

Afin d'offrir un soutien psychologique de première ligne en complémentarité avec le dispositif sentinelles, une ligne d'écoute est mise gratuitement à disposition des indépendants. Elle est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 au numéro suivant : **0800/300.25**.

Avec le soutien de :